

CREATION D'UN PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

GESTION DES SAUVEGARDES & REPRISE RAPIDE DE VOTRE ACTIVITE

PREVOYEZ LE PIRE

Le point primordial concernant la sécurité informatique de votre entreprise est de garantir sa survie en cas de sinistre. La plupart des entreprises ont prévu un plan d'action en cas d'incendie par exemple, mais sont-elles préparées en cas d'attaque informatique ?

LE PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

Afin de prévoir le pire, des actions sont à réaliser au quotidien dans votre entreprise ; par vos employés, par vos équipements ... Par exemple, vos employés doivent prendre l'habitude de sauvegarder toutes leurs données sur un serveur partagé plutôt que sur leur ordinateur. Et ces serveurs doivent être sauvegardés à intervalles réguliers. Il faut alors étudier les meilleurs compromis entre les fréquences de sauvegarde, le type de sauvegarde ...

Il faut également analyser les différents impacts en fonction du type de sinistre encouru. Tous les cas de figures doivent être étudiés et les plans d'actions doivent tous les couvrix.

Ensuite, l'une des premières choses à prévoir en cas de sinistre est une liste d'actions à mettre immédiatement en place ainsi que les personnes en charge de ces actions.

Après avoir estimé l'étendu des dégâts, il faut décider ou non d'utiliser les systèmes de secours qui auront été prévus.

Vient alors le moment de la communication. Vos partenaires, vos clients, tous vos employés sont-ils impactés par le sinistre et doivent-ils être prévenus ?

Pour terminer, les actions curatives doivent être mises en place afin de progressivement revenir à la normale. Pour chaque entreprise, pour chaque type de sinistre, le plan d'action sera différent. Laissez-nous vous aider à établir celui qui protégera la survie de votre entreprise à une attaque informatique.

TH.CHARPENTIER SIRET: 123456789012345 Edition du 20.11.2018